REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

Arrêté

fixant la composition de la commission consultative mixte des personnels enseignants et de documentation mentionnés à l'article L 813-8 du Code rural et de la pêche maritime

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

VU le Code de l'éducation ;

VU le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L 813-8 et L 813-8-2 ;

VU le décret n° 89-406 du 20 juin 1989 modifié relatif aux contrats liant l'Etat et les personnels enseignants et de documentation des établissements mentionnés à l'article L 813-8 du Code rural et de la pêche maritime ;

Arrête :

Article 1er - La composition de la commission consultative mixte compétente à l'égard des agents contractuels de l'enseignement agricole privé, instituée par le décret du 20 juin 1989 susvisé, est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Membres titulaires

- Madame Noémie LE QUELLENEC, sous-directrice mobilité, emplois et carrières au service des ressources humaines (SRH) ;
- Monsieur Jean-Luc TRONCO, sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) ;
- Monsieur Patrice CHAZAL, adjoint à la sous-directrice mobilité, emplois et carrières au service des ressources humaines (SRH) ;
- Madame Stéphanie FRUGERE, adjointe à la sous-directrice mobilité, emplois et carrières au service des ressources humaines (SRH) ;
- Madame Maryvonne DE MAUREY, cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines (SRH) ;
- Madame Hanane BOUTAYEB, cheffe du bureau des relations contractuelles à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) ;
- Madame Patricia MARTINON, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines (SRH) ;
- Madame Aurélie TIGER, chargée de mission au bureau des relations contractuelles à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER).

Membres suppléants

- Monsieur Marc JOUMIER, adjoint au sous-directeur des établissements, des dotations et des compétences à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) ;
- Madame Carole PELLEGRINO, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines (SRH) ;
- Madame Sophie ASSAM, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines (SRH) ;
- Monsieur Eddy ALLAIN, adjoint au chef du bureau de gestion des personnels de catégorie B et C au service des ressources humaines (SRH) ;

- Monsieur Jérôme GIORDANO, chargé de mission au bureau des politiques statutaires et réglementaires au service des ressources humaines (SRH) ;
- Monsieur Jérôme SANTERRE, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au service des ressources humaines (SRH) ;
- Monsieur Vincent JANNIER, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels au service des ressources humaines (SRH) ;
- Monsieur Frédéric GROSSO, adjoint à la cheffe du bureau de gestion des personnels de catégorie A et des agents contractuels au service des ressources humaines (SRH).

B - Représentants des agents contractuels

Membres titulaires

- Monsieur Jean-Christophe LEBLANC – CFDT,
- Madame Valérie QUEFFELEC-MASSEBOEUF – CFDT,
- Monsieur Jean-Michel SEROT – CFDT,
- Madame Christelle CHAUVEAU DE BLANES – CFDT,
- Monsieur Serge BARROSO – CFDT,
- Madame Brigitte BONJEAN – CFDT,
- Madame Annie TOUDIC – CFTC,
- Monsieur Bernard LEPERS – SPELC.

Membres suppléants

- Monsieur Dominique BRUNEAU - CFDT,
- Madame Nicole SAMIMI - CFDT,
- Monsieur Frédéric ANTON – CFDT,
- Madame Linda CARRILHO DE ALMEIDA - CFDT,
- Monsieur Philippe CALDAS COSTA – CFDT,
- Madame Marcelle PRIGENT – CFDT,
- Monsieur Christophe DUCROHET – CFTC,
- Monsieur Philippe KOTEWICZ – SPELC.

Article 2 – L'arrêté du 16 septembre 2015 fixant la composition de la commission consultative mixte des personnels enseignants et de documentation mentionnés à l'article L.813-8 du Code rural et de la pêche maritime est abrogé.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait, le 24 MARS 2016

Pour le ministre, et par délégation,
le sous-directeur du développement professionnel et des relations sociales

Yves LE NOZAHIC